

La formation professionnelle en hygiène au Canada est assurée à un certain nombre de personnes qui viennent au Canada chaque année en vertu de divers accords de collaboration technique. (Voir pp. 144-147 et 149-152).

Pendant 1961, 155 stagiaires ont étudié au Canada dans les diverses sphères de l'hygiène en vertu du Programme de l'aide extérieure et on a donné suite à la demande de 22 autres candidats. Des spécialistes canadiens des lois sur l'hygiène, en biostatistique et en hygiène professionnelle ont été affectés à des travaux spéciaux en Europe et une équipe de six préposés à la médecine a entrepris un programme de trois à cinq ans en Malaisie. En guise d'aide en immobilisations, le Canada a donné quatre appareils de radiocobalt, ce qui porte à 10 le nombre de ces appareils qui ont été fournis jusqu'ici aux termes du Plan de Colombo. Le programme des manuels de médecine touche à sa fin; la plupart des 86 écoles de médecine que ce programme englobe ont reçu chacune leur part entière des manuels fondamentaux de médecine évalués à \$2,500.

Par suite des obligations contractées par le Canada en vertu des accords internationaux sur la salubrité, le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social applique les règlements de quarantaine aux navires et avions arrivant au Canada et assure le logement et les soins médicaux nécessaires aux personnes soumises à la quarantaine à leur arrivée au Canada (voir page 244).

Le ministère est chargé de l'application des règlements sur la manutention et l'expédition des mollusques et crustacés en vertu de l'accord international sur les mollusques et crustacés entre le Canada et les États-Unis et, à la demande de la Commission mixte internationale, il participe aux études sur la lutte contre la pollution des eaux limitrophes entre le Canada et les États-Unis et sur les problèmes soulevés par la pollution de l'air. D'autres responsabilités du ministère dans le domaine de la santé internationale comprennent la garde et la distribution, pour l'Organisation mondiale de la Santé, des étalons établis pour les produits biologiques, les vitamines et les hormones, ainsi que certaines fonctions relevant de la Commission des stupéfiants des Nations Unies.

Section 2.—Services provinciaux et municipaux

On peut grouper les services de santé provinciaux et municipaux en plusieurs grandes catégories: services généraux d'hygiène publique (d'ordre surtout préventif), services visant directement certaines maladies ou invalidités particulières et comprenant la prévention et le traitement, services relatifs aux soins hospitaliers et médicaux en général et services de réadaptation destinés aux invalides.

Services généraux d'hygiène publique.—Les autorités provinciales et municipales collaborent étroitement au maintien des services locaux d'hygiène publique. L'autonomie des provinces et la diversité de leur situation sociale, économique et géographique entraînent des différences assez marquées dans les lois provinciales, les arrangements financiers et la répartition des responsabilités entre les ministères provinciaux, les services municipaux et les organismes bénévoles. Cependant, toutes les provinces offrent au complet, ou presque au complet, une série fondamentale de services d'hygiène: l'hygiène du milieu, hygiène industrielle, lutte contre les maladies contagieuses, hygiène maternelle et infantile, hygiène dentaire, hygiène alimentaire, enseignement de l'hygiène et laboratoires d'hygiène publique.